



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 20		
Avis direct (expert délégué) Date : 3 mai 2018	Objet : capture/relâcher de reptiles et d'amphibiens + transports de reptiles dans le cadre des activités du CEN Lorraine	Avis : Favorable

Contexte

Il s'agit d'une demande de renouvellement de dérogation scientifique portée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la période 2017/2020.

Elle porte d'une part sur une demande de dérogation sur les départements 54, 55, 57 et 88 pour des opérations de capture/relâcher de reptiles et d'amphibiens dans le cadre des activités suivantes du CENL :

- Évaluation patrimoniale, rédaction de plans de gestion ou de document d'objectifs des sites protégés par le CENL
- Programme régional d'action en faveur des mares – inventaire continu des mares de Lorraine
- Plan régional d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune.

Et d'autre part sur une demande de dérogation pour le transport de mues de reptiles à des fins d'identification des espèces et enfin le transport éventuel de spécimens de *Vipera aspis* vivants qui pourraient être trouvés à proximité de lieux d'habitation vers des sites naturels présentant des habitats favorables à l'espèce afin de prévenir leur destruction sur place.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces concernées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?

Supports de réflexion

- CERFA n°13616*01
- CERFA n°11629*02
- Annexe technique
- Courrier d'accompagnement
- CV des agents du CENL

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

protégées du CSRPN Grand Est

Le dossier est complet, et la demande correspond bien à une volonté de préservation des espèces concernées.

Avis du CSRPN

Les demandes ne portant pas préjudice aux espèces concernées bien au contraire, l'avis est favorable.

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke extending to the right.